

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 juillet 2026

Le **Conseil municipal** de la Commune de **Pouilly-lès-Feurs**, dûment convoqué en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Yves DURON, Maire

Date de convocation : 7 juillet 2026 **Transmise le** : 10 juillet 2026

Etaient présents :

Mmes et MM : Jean-Yves DURON, Vincent PALMIER, Isabelle DERAÏL-DUMILLIER, Nathalie JOUBERT, Odile D'ANTONIO, Béatrice DAFFORT, Dominique BEFORT, Sebastien BOURRAT, Michael BRANCHER, Lucie BOBLENZ et Didier JEAN-LOUIS, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

David JULLIEN (procuration à Vincent PALMIER)

Bernard PERRIER

Jean-François LAVOISIER

Catherine BARJON

Secrétaire de séance : Odile D'ANTONIO

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 16 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Nomination d'un référent déontologique – Délibération n°16.07.2026/01

Le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 impose à chaque collectivité territoriale de désigner un référent déontologue chargé d'accompagner les élus dans l'exercice de leur mandat.

Le référent déontologue a pour mission de conseiller les élus sur les questions d'ordre déontologique auxquelles ils peuvent être confrontés et de les accompagner dans leur traitement. Il est rappelé que cette fonction ne peut être exercée ni par un élu ni par un agent de la collectivité.

L'article R.1111-1-B du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que la délibération portant désignation du référent déontologue précise notamment la durée d'exercice des fonctions, les modalités de saisine, les conditions d'examen des demandes, les modalités de rendu des avis, les moyens matériels mis à disposition ainsi que les conditions de rémunération.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité, décide :**

- **De désigner** Madame GARCIA Bernadette comme référente de la Commune de Pouilly-lès-Feurs.
- **De préciser** que Madame GARCIA Bernadette exercera ses missions jusqu'à la fin du mandat du Conseil Municipal en fonction.
- **De définir** les modalités suivantes :
 - Tout conseiller municipal pourra saisir Madame GARCIA Bernadette par courrier ou par courrier électronique.
 - Les entretiens pourront se dérouler en présentiel, par téléphone ou en visioconférence. En cas de rendez-vous en présentiel, un bureau sera mis à disposition en mairie afin de garantir la confidentialité des échanges.
 - Les avis seront formulés dans un délai raisonnable et transmis par écrit, soit par courrier, soit par courrier électronique.
 - un bureau, un ordinateur portable et un téléphone fixe seront mis à la disposition du référent déontologue afin de lui permettre d'exercer sa mission dans des conditions garantissant la confidentialité.
 - Les éventuels frais de déplacement seront remboursés selon les règles applicables aux agents de la fonction publique territoriale. Aucune indemnité de fonction ne sera versée.

2. Règlement intérieur du Conseil municipal – Délibération n° 16.07.2026/02

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément aux dispositions en vigueur, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus sont tenus d'adopter un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant leur installation.

Ce règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement du Conseil municipal.

Le projet de règlement intérieur a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance, en même temps que la note de synthèse.

Un temps de parole pourrait être accordé aux associations. En effet, les dispositions législatives en vigueur permettent leur intervention avant l'ouverture de la séance du Conseil municipal. Dès lors, il n'apparaît pas nécessaire de prévoir ou d'encadrer cette faculté dans le règlement intérieur du Conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité, décide :**

- **Adopte** le règlement intérieur du Conseil municipal, qui sera annexé à la délibération ;
- **Précise** que ce règlement entrera en vigueur à compter de son adoption par le Conseil municipal ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Tarifs Cantine 2026-2027 – Délibération n° 16.07.2026/03

Pour l'année scolaire 2025-2026, le tarif du repas à la cantine était fixé à 4,20 €, tandis que le repas réservé hors délai était facturé 6,00 €. L'adhésion annuelle, destinée à couvrir les frais de maintenance du logiciel d'inscription, s'élevait à 8,00 € par famille.

Les repas sont fournis en liaison froide par la société API.

Pour l'année scolaire 2025-2026, le coût facturé par le prestataire était de 3,26 € TTC par repas (4 composantes). Pour l'année scolaire 2026-2027, la société API propose un nouveau tarif de 3,30 € TTC par repas.

À ce coût s'ajoutent les dépenses liées au pain, au fonctionnement du service et aux charges de personnel, portant le coût de revient total d'un repas à 6,09 €.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer, pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs suivants :

- Repas : 4,30 € ;
- Adhésion annuelle : 10,00 € ;
- Repas réservé hors délai : 10,00 €.

Il serait opportun de porter à la connaissance des parents le coût réel du service de restauration scolaire supporté par la commune, celui-ci n'étant pas nécessairement connu des familles. À cette fin, une note explicative pourrait être annexée au questionnaire diffusé à l'occasion de la rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité :**

- **Fixe** les tarifs du service de restauration scolaire tels qu'indiqués ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- **Abroge**, à compter de cette même date, toute délibération antérieure fixant les tarifs de la restauration scolaire ;
- **Dis que** le règlement intérieur de la cantine sera modifié en conséquent ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la présente délibération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

4. Questions diverses

a) Désignation d'un élu référent forêt et bois

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Fibois 42 et les Communes forestières de la Loire (CoFor 42) invitent les communes à désigner un élu référent forêt-bois.

Il est précisé que ce référent assure le lien entre la commune et les acteurs de la filière forêt-bois. Il veille notamment au suivi des chantiers forestiers, au contrôle des coupes de bois, à la remise en état des chemins et à la coordination entre les exploitants, les associations de randonneurs et l'office de tourisme. Il participe également à la diffusion des informations relatives à la gestion durable de la forêt et au développement de la filière.

Monsieur Vincent PALMIER, précédemment désigné en qualité de référent forêt-bois, est reconduit dans cette mission.

b) Obtention de subventions du Département

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Département a notifié à la commune l'attribution de subventions au titre de l'enveloppe d'aides de solidarité aux communes pour les opérations suivantes :

- Programme de voirie 2026 : subvention accordée de 7 783 €, pour un montant sollicité de 8 547,84 €.
- Acquisition de mobilier pour la bibliothèque : subvention accordée de 7 000 €, pour un montant sollicité de 7 480 €.
- Aménagement de deux places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) : subvention accordée de 7 000 €, pour un montant sollicité de 14 277,06 €.

c) Compte rendu d'un virement de crédits effectué par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que, lors du vote du budget, le conseil municipal l'a autorisé à procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, conformément aux dispositions applicables de la nomenclature M57. Les crédits relatifs aux dépenses de personnel sont exclus de cette faculté.

Les dernières factures relatives à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ayant été réceptionnées en mairie, il est apparu nécessaire de compléter les crédits inscrits au compte dédié. En effet, les frais liés à l'enquête publique n'étaient pas connus lors de l'élaboration du budget et n'avaient donc pas pu être intégrés aux prévisions budgétaires.

En conséquence, Monsieur le Maire a procédé à un virement de crédits d'un montant de 1 715,00 €, du compte 2116 – Cimetière vers le compte 202 – Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme.

Le mouvement de crédits est le suivant :

Compte	Chapitre	Libellé	Montant
202	20	Immobilisations incorporelles	+ 1 715,00 €
2116	21	Immobilisations corporelles	- 1 715,00 €

Ce virement est sans incidence sur l'équilibre général du budget, le montant total des crédits ouverts demeurant inchangé. Le conseil municipal prend acte de ce virement de crédits, réalisé dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire.

d) Dates des prochaines élections présidentielles 2027

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les dates de la prochaine élection présidentielle, annoncées à l'issue du Conseil des ministres du 1er juillet, sont fixées aux 18 avril 2027 pour le premier tour et 2 mai 2027 pour le second tour.

e) Liste de la CCID 2026-2033

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a transmis la liste des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID) pour la période 2026-2033 :

Commissaires titulaires

Vincent PALMIER
David JULLIEN
Odile D'ANTONIO
Sylvie GAILLARD
Pascale FUENTES
Michaël WYWIAL

Commissaires suppléants

Isabelle DERAÏL-DUMILLIER
Nathalie JOUBERT
Michael BRANCHER
René CROZIER
Corentin DUPORT
Marie-Christine TILLON

f) Présentation des commissions de la CCFE

Monsieur le Maire présente la liste des commissions de la Communauté de communes Forez-Est. Il sollicite les conseillers municipaux souhaitant s'investir dans ces commissions afin de procéder à la désignation des représentants de la commune :

Commission	Représentant(s)
Communication, inclusion numérique et systèmes d'information	—
Piscine intercommunale, sport et santé	Odile D'ANTONIO
Petite enfance, enfance et jeunesse	David JULLIEN
Finances, service juridique, marchés publics et prospectives	—
Développement économique, emploi, insertion et commerce	—
Promotion touristique	Michaël BRANCHER

Commission	Représentant(s)
Culture	Jean-Yves DURON
Urbanisme et planification	Isabelle DERAÏL-DUMILLIER
Aménagement du territoire et mobilités	David JULLIEN Dominique BEFORT
Transition écologique, développement durable	Isabelle DERAÏL-DUMILLIER
Agriculture	Vincent PALMIER
Gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif	Isabelle DERAÏL-DUMILLIER Didier JEAN-LOUIS
Grand cycle de l'eau	Sébastien BOURRAT
Gestion des infrastructures communautaires et patrimoine	Michaël BRANCHER
Gestion et valorisation des déchets	David JULLIEN

g) Subvention au Club de foot Forez-Roannais

Suite au projet d'investissement pour l'éclairage du terrain de foot, Monsieur le Maire et Monsieur le Premier adjoint ont rencontré le Président du Club.

À l'issue de cet échange, un accord de principe a été arrêté : en contrepartie de cet investissement, la commune ne versera pas de subvention de fonctionnement au club pendant une durée de cinq ans, à compter de l'exercice 2027. Cette suspension représente un montant total de 7 500 €.

h) Éclairage du terrain de football : confirmation de l'imputation comptable

Lors de la séance du Conseil municipal du 21 mai dernier, les élus ont été alertés sur une possible erreur d'imputation comptable concernant des dépenses inscrites au compte 204XX. Il s'agit des travaux réalisés par le SIEL pour la réfection de l'éclairage du terrain de football, qui auraient pu être imputés sur un compte inadapté.

Afin de vérifier la conformité de cette imputation, le Service Gestion Comptable de Feurs a été sollicitée. Le SGC a confirmé que, conformément à la délibération n° 18.11.2025/05, le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de l'éclairage du terrain de football dans le cadre des compétences transférées par la commune. Dès lors, la participation financière versée par la commune au SIEL doit être imputée au compte 204, conformément aux règles de la nomenclature comptable M57.

i) Incendies

Lundi 13 juillet en début d'après-midi, un feu de prairie et de broussailles s'est déclaré sur la commune de Pouilly-lès-Feurs au lieu-dit Le Mignard. Quatre hectares de pré ont brûlé. Une enquête est en cours pour déterminer l'origine du feu.

Mardi 14 juillet, un nouvel incendie s'est déclenché au Buis. Une haie a pris feu à 22h45. Grâce à l'intervention des agriculteurs, des voisins et des pompiers, il a été vite maîtrisé. Son origine reste indéterminée.

Monsieur le Maire adresse ses plus sincères remerciements aux sapeurs-pompiers du SDIS 42, ainsi qu'aux nombreux agriculteurs de notre commune et des communes voisines, près d'une vingtaine, qui se sont immédiatement mobilisés avec leur matériel pour prêter main-forte.

Grâce à leur réactivité, leur professionnalisme et à ce formidable élan de solidarité, l'incendie a pu être rapidement circonscrit, limitant ainsi sa propagation.

Merci à Vincent, présent sur les lieux, et à nos agents communaux pour leur soutien.

j) Entretien de nos voiries communales

Nos agents techniques et élus se sont mobilisés pour assurer l'entretien et la remise en état de nos voiries communales, notamment sur la rue Honoré d'Urfé, Le Grand Chemin ou la rue de la Chapotière.

Grâce à leur savoir-faire et à leur engagement, ils ont réalisé des travaux de réparation des chaussées afin d'améliorer la sécurité des usagers et de préserver durablement notre patrimoine communal.

Un grand merci à eux.

k) Ecole

Face aux épisodes de fortes chaleurs, la commission École-Cantine s'est mobilisée afin d'améliorer les conditions d'accueil et le confort des élèves.

Des brumisateurs et des ventilateurs ont ainsi été installés dans la cour de l'école et dans les salles de classe afin d'apporter davantage de fraîcheur et de rendre les journées plus supportables pour les enfants comme pour les équipes éducatives. Par ailleurs, une toile d'ombrage a été mise en place dans la cour, entre le préau et le bâtiment des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2, afin de créer un espace ombragé supplémentaire.

Monsieur le Maire remercie les élus mobilisés ainsi que les agents communaux pour leur implication et leur réactivité dans la mise en œuvre de ces aménagements.

l) Réfection du Pont chemin Saint-Joseph

Sébastien Thaon et Michaël Brancher, conseiller municipal, ont réalisé la réfection du pont situé chemin Saint-Joseph. Ils ont ainsi contribué à améliorer les infrastructures communales pour le bénéfice de tous.

m) Informations diverses

Protection de l'école contre les intempéries :

Il pourrait être envisagé d'installer les batardeaux à l'école. Ces équipements étant disponibles en permanence, il conviendrait de vérifier leur emplacement afin de s'assurer qu'ils puissent être rapidement mobilisés en cas de besoin. Par ailleurs, il a été demandé aux agents communaux de procéder au nettoyage des grilles d'évacuation afin de garantir leur bon fonctionnement.

🕒 Dates à retenir :

- 👤 Lundi 20 juillet : Seconde expertise sur la maison PROBOEUF.
- 🏠 Vendredi 24 juillet : Concours de pétanque de la chasse.
- 🎵 Jeudi 30 juillet à 20 h : Concert à l'église dans le cadre du Festival des Montagnes du Matin.
- 🎲 Lundi 3 août : Jeu de piste dans le prieuré dans le cadre du Festival des Montagnes du Matin.
- 🔥 Lundi 3 août : Visite aux flambeaux organisée par Culture et Patrimoine.
- 🎨 A partir du 6 août au prieuré : Exposition de Sabine FRERING.
- 🖌️ Dimanche 16 août au prieuré à 15h : atelier de peinture animé par Sabine FRERING.
- 🏠 Du 18 août au 24 août : Fermeture de la mairie et la poste.
- ❌ Lundi 23 août : Fermeture du point info.

Prochaine réunion du conseil municipal jeudi 17 septembre 2026 à 20 heures.

Jean-Yves DURON	Vincent PALMIER	Isabelle DERAÏL-DUMILLIER	David JULLIEN Excusé	Bernard PERRIER Excusé
Didier JEAN-LOUIS	Dominique BEFORT	Béatrice DAFFORT	Odile D'ANTONIO	Nathalie JOUBERT
Sébastien BOURRAT	Michael BRANCHER	Lucie BOBLENZ	Jean-François LAVOISIER Excusé	Catherine BARJON Excusée